

CDIP/29/3

Original : anglais

date : 26 juillet 2022

**Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)**

**Vingt‑neuvième session
Genève, 17 – 21 octobre 2022**

Proposition du groupe des pays africains relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la Propriété intellectuelle et le développement

*Document établi par le Secrétariat*

1. Par une communication datée du 20 juin 2022, le Secrétariat a reçu une proposition de la délégation de l’Algérie, au nom du groupe des pays africains, relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement, pour examen à la vingt‑neuvième session du CDIP.
2. La proposition susmentionnée figure dans l’annexe du présent document.
3. *Le CDIP est invité à examiner les informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

**Proposition du groupe des pays africains relative à l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la Propriété intellectuelle et le développement**

**INTRODUCTION**

À la dix‑neuvième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), tenue du 15 au 19 mai 2017, le groupe des pays africains a soumis une proposition pour l’organisation, tous les deux ans, d’une conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement (CDIP/19/7).

À sa vingt‑deuxième session, le CDIP est convenu d’organiser, tous les deux ans, trois conférences internationales consécutives d’une journée sur la propriété intellectuelle et le développement, le premier jour de la semaine des réunions du CDIP, à partir de la vingt‑troisième session du CDIP.

La première Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement s’est tenue le 20 mai 2019 sur le sous‑thème : “Comment tirer parti du système de la propriété intellectuelle?”. La deuxième Conférence, qui s’est tenue les 22 et 23 novembre 2021, a abordé le sous‑thème : “L’innovation dans les technologies vertes au service du développement durable”. La troisième Conférence qui aura lieu en 2023 discutera le sous‑thème : “Propriété intellectuelle et innovation pour une agriculture durable”.

Compte tenu du succès des deux conférences internationales sur la propriété intellectuelle et le développement tenues en 2019 et 2021 tel qu’il ressort des comptes rendus contenus respectivement dans les documents CDIP/24/5 et CDIP/28/3, et suite au grand intérêt et aux commentaires positifs des États membres sur la pertinence de la conférence et sa contribution à la réalisation des objectifs de l’Agenda pour le développement, le groupe des pays africains a l’honneur de proposer au CDIP d’institutionnaliser la tenue d’une Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement au‑delà de 2023 selon les modalités décrites ci‑après :

**TITRE GÉNÉRAL**

Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement

**TITRE SECONDAIRE**

Le titre secondaire de la Conférence doit découler de la thématique liée à la propriété intellectuelle et au développement et ses enjeux pratiques. Il doit être approuvé durant la première session du comité qui se réunit pendant la première année du cycle budgétaire de l’OMPI.

**OBJECTIFS PRINCIPAUX**

* Discuter des questions urgentes et émergentes de la propriété intellectuelle et du développement.
* Mettre en évidence le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion de la créativité et de l’innovation au service du développement économique, social et culturel.
* Partager les expériences nationales et les bonnes pratiques sur l’utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de résoudre les défis globaux.

**FRÉQUENCE**

Tous les deux (2) ans.

**LIEU**

Siège de l’OMPI, à Genève ou dans un autre pays proposé par les États membres.

**DURÉE**

Un (1) à deux (2) jours.

**DATES**

La première moitié de la deuxième année du cycle budgétaire de l’OMPI.

**PARTICIPATION**

La participation à la conférence sera ouverte aux représentants des États membres, des Organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, aux Universitaires, aux décideurs politiques et à la société civile. L’inscription pourra se faire à l’avance en ligne et physiquement sur place.

**THÈMES**

La Conférence internationale portera sur le thème du titre secondaire convenu par les États membres durant la première session du comité qui se réunit pendant la première année du cycle budgétaire de l’OMPI.

Le Secrétariat sera invité à structurer le programme de la Conférence internationale et à élaborer le contenu de chaque thème en consultation informelle avec les coordonnateurs des groupes régionaux.

**FORMAT**

La Conférence se réunit durant la première moitié de la deuxième année du cycle budgétaire de l’OMPI. Toutes les réunions auront lieu en séance plénière. Chaque session doit permettre de mener un débat libre et dynamique et prévoir une séance de questions‑réponses. Les langues de travail seront les six langues officielles de l’ONU, et l’interprétation simultanée sera assurée dans ces six langues.

**CONFÉRENCIERS**

La sélection des conférenciers doit tenir compte des principes d’équilibre géographique, du genre, de compétences appropriées et de représentation équilibrée des points de vue.

**RÉSULTATS ET COMMUNICATIONS**

Un compte rendu factuel sera établi par le Secrétariat, qui résumera les principales discussions tenues lors de la Conférence internationale et qui sera présenté au CDIP.

Une page Web comprenant des informations détaillées sur la Conférence internationale sera spécifiquement créée sur le site Web de l’OMPI. Cette page Web sera utilisée pour mettre à disposition gratuitement tous les documents de la Conférence, notamment le programme, la version écrite des exposés, les fichiers audio et vidéo des délibérations de la Conférence et le compte rendu. Elle offrira également l’accès à une retransmission en direct des délibérations.

[Fin de l’annexe et du document]